ORDONNANCE COLLECTIVE

Centre de santé et de services sociaux
du Granit

TITRE : **Spirométrie**	**OC- 0012**
Référence à un protocole : Oui □ Non □ _____ **à une technique : Oui □ Non □ _____**	**Remplace :** **Date de révision prévue : Novembre 2010** **Date d'entrée en vigueur : 19 octobre 2006**
Professionnels visés par l'ordonnance : Les inhalothérapeutes qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires	
Secteurs d'activités visés : Réseau MPOC	
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : Patients inscrits au réseau MPOC	
Médecin répondant : Le médecin de famille	

1. Indications :

- Confirmer diagnostic de MPOC pour l'inscription au réseau MPOC
- Vérifier la réponse aux bronchodilatateurs.

2. Contre-indications

Absolues :

i. infarctus cardiaque ou embolie pulmonaire aigu (1 mois)

Relatives :

i. Hémoptysie d'origine inconnue
ii. Pneumothorax
iii. Instabilité hémodynamique
iv. Infarctus cardiaque ou embolie pulmonaire récent (3 mois)
v. Anévrisme abdominal, thoracique ou cérébral connu
vi. Chirurgie thoracique, abdominale, ORL ou ophtalmique récente
vii. État nuisible à la bonne performance au test (nausées, vomissements, étourdissements, etc.)

3. Procédures :

- Discuter avec le médecin, si contre-indication relative
- Appliquer le protocole
- Aviser le médecin traitant du résultat

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Julie Byrns *inhalothérateupe*	Date
Dre Suzanne Paquet *Chef du service de soins de longue durée*	Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Marie-Claude Brunelle *Directrice de la qualité des services et des soins infirmiers*	Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr Bernard Gélinas *Président du CMDP*	Date